

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2026

Procès-verbal

Le 29 mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal, de la commune de Guignes, dûment convoqué le 22 mai deux mille vingt- six s'est réuni sous la présidence de Madame Sandra BALLABENE.

Président : Madame Sandra BALLABENE

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc VIOLETTE -Monsieur Gino DI PIERDOMENICO- Madame Valérie JANKOWSKI Monsieur Laurent FADAT- Madame Sonise JOSEPH- Monsieur PASQUET Michel- Madame Khardiata FOFANA- Monsieur Kévin RIVERT- Monsieur Déo GANRO - Madame Laila BEN DOUA- Monsieur Ludovic BALLABENE - Monsieur Emmanuel MULIER -Madame Corinne VIOLETTE-Monsieur Sylvain ROUSSY- Monsieur Laurent BISCUIT -Madame Christel LEDAN- -Monsieur Guillaume ROSSI-

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame TAHRI Rosa représentée par Madame BEN DOUA
Monsieur Vincent LEMORT représenté par Madame JANKOWSKI
Madame Marie-Anne CADHI représentée par Monsieur VIOLETTE
Monsieur ALBERT REYNARD Jean-Marc représenté par Madame LEDAN
Madame Ophélie MAAZA représentée par Monsieur ROSSI
Madame Cécile LECLAIRE représentée par Monsieur BISCUIT

Absents :

Madame Hélène PASQUET
Madame Sandrine LOUMI
Madame Anne-Laure LE MINOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Kévin RIVERT est désigné secrétaire de séance

2026-048 NOMMAGE DE LA RUE DESSERVANT LES BATIMENTS DU PROJET INTERGENERATIONNEL

Madame le Maire explique que la note de synthèse a été rectifiée et c'est ce point qui doit être voté aujourd'hui car sans cette délibération les demandes auprès des concessionnaires sont retardées.

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les voies du secteur « SCCV parc Saint Nicolas » ne portent pas de dénomination. **Considérant** qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal :

Rue Jacques PREVERT ", impasse ru d'Avon et impasse des anciennes écoles

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE** considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

PROCEDE à la dénomination des voies de la commune telles que porté au plan ci-joint

ADOpte les dénominations suivantes pour les voies du secteur « SCCV par Saint Nicolas » conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération :

- o Une voie libellée rue Jacques Prévert est créée pour les bâtiments B, D, C
- o Les deux impasses sont nommées respectivement :
 - impasse ru d'Avon pour le Bâtiment B
 - Impasse des anciennes écoles pour le Bâtiment E

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies ;

CHARGE Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DU MAIRE

- fête de la musique le 19 juin à partir de 18h30
- retransmission du foot en partenariat avec le club de Guignes : le 7 et 26 juin à 21h salle polyvalente

Monsieur Violette :

Explique qu'il y a eu un incendie 12 rue de Meaux avant-hier. Il s'agit d'un véhicule diesel qui a produit des flammes conséquentes. Le gestionnaire 3 Moulins a été informé et sont venus sur place et la commune a rencontré quelques difficultés pour faire évacuer le véhicule qui est parti ce matin. Donc les accès entrée et sortie sont

rétablis et un nettoyage des parties communes doit être réalisé ce matin. Il signale qu'il a été difficile de faire activer le bailleur pour qu'il se mette en ordre de marche et des menaces ont été faites avec le concours de la gendarmerie qui était présente aussi. Il signale que lui-même était sur place pendant de nombreuses heures. Le problème est réglé car le locataire a fait retirer le véhicule et un point a été refait avec les locataires. Une difficulté reste car les boxs sont très abimés et au niveau des locaux, les volets roulants sont quasiment fondus. Monsieur Violette demande que s'il y a des retours d'informations, de ne pas hésiter à les faire remonter afin que le dossier puisse être suivi de près.

Monsieur ROUSSY demande si l'on connaît l'origine du départ de feu.

Monsieur VIOLETTE répond que ce n'était pas un véhicule électrique et que ce serait peut-être un problème électrique. Il ajoute qu'un rendez-vous à ce bailleur va être programmé car plusieurs problèmes ont été signalés.

Madame le Maire ajoute que dans les boxs fourni par un bailleur, les personnes ont tendances a stocké des affaires personnelles sauf que la nature des boxs n'est pas faite pour cela. Donc la destruction des affaires personnelles ne sera pas remboursée. Il serait bon de faire une information sur ce sujet afin que les locataires soient prévenus.

Monsieur ROUSSY dit que normalement cela est prévu dans les baux.

Madame le Maire répond que l'ensemble des box a été forcé pour éviter la propagation du feu et force de constater que dans les boxs il y avait de tout.

DECISIONS DU MAIRE

RAS

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance 9h09

Le Maire,
Sandra BALLABENE

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Guignes. The stamp contains the text "MAIRIE DE GUIGNES" at the top and "(Seine-&-Mame) - n°1" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire,
Kevin RIVERT

The image shows a blue circular official stamp of the Secretary of Guignes. The stamp contains the text "MAIRIE DE GUIGNES" at the top and "(Seine-&-Mame) - n°1" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.